

Rapport de la Commission d'examen de gestion 2022 : résumé des résultats issus de l'examen

La **Commission d'examen de gestion (CEG) de l'EPER est un comité composé de cinq personnes**. Forte de son regard extérieur critique, elle vérifie les activités de notre œuvre et transmet ses observations et ses recommandations à la hiérarchie et au Conseil de fondation.

En 2022, la CEG s'est réunie à l'occasion de neuf visites ou séances avec les délégations des sièges de Berne, d'Argovie/Soleure et du Siège romand, de la Division Communication & mobilisation et de la direction. Outre le thème prioritaire choisi pour l'année 2022, qui était les « dons », la CEG s'est intéressée au fonctionnement, aux défis spécifique et aux projets des sièges.

La CEG se montre **satisfaite des progrès réalisés** par l'EPER et Pain pour le prochain **dans leur croissance commune** un an après la fusion, et par le travail professionnel fourni par l'œuvre née de la fusion. Cette première année en tant que CEG issue de la fusion est une occasion d'apprendre et de faire connaissance.

Nous avons résumé ci-après trois des neuf résultats et recommandations de la CEG pour l'exercice 2022 :

- **Les activités en Suisse et à l'étranger doivent bénéficier d'une visibilité égale auprès du public ;**

Vérification et amélioration de la visibilité des projets régionaux en Suisse sur le site Web et sur d'autres plateformes de publication de l'EPER Cette mesure vise également à mieux faire connaître les thèmes prioritaires de la Division Suisse.

- **Les innovations doivent être encouragées de manière ciblée**, notamment dans la Division Suisse.

Contrôle de la promotion accrue de l'innovation et de l'amélioration de la communication sur le fonds d'innovation existant au sein de la Division Suisse Ce fonds, qui doit être augmenté selon la CEG, doit permettre aux sièges de lancer de nouveaux projets en bénéficiant d'une certaine sécurité financière, en particulier pour les activités « de niche ».

- **La CEG doit recevoir plus d'informations de la part des comités de direction** afin de mieux comprendre les affaires opérationnelles et stratégiques.

La CEG doit bénéficier d'un plus large accès aux procès-verbaux et aux documents de base, sans avoir à le demander, afin d'être informée à temps et de manière significative sur les activités variées aux niveaux opérationnel et stratégique.